

Nettoyage Ferroviaire : des salaires toujours au plus bas !

En mars, les salaires minimums de la branche de la manutention ferroviaire avaient été augmentés de 1,3%. SUD-Rail n'avait pas signé cet accord salarial insuffisant. Des négociations salariales pour l'année 2026 ont été rouvertes en juin et en juillet avec le patronat de la branche. Le résultat de ces nouvelles négociations est encore une fois insatisfaisant !

Le patronat de la branche a proposé cet été **une augmentation de 1,4% des salaires minimums et des primes.**

La banque de France prévoit cependant que **l'inflation sera à 2,5%** durant l'année 2026. L'inflation augmente plus vite que les salaires. Les prix grimpent mais les salaires ne suivent pas !

Le SMIC a été augmenté de 2,41% au 1^{er} juin. Les premiers coefficients, du 156 au 162, de la grille des salaires minimums étaient alors inférieurs au SMIC. La hausse de 1,4% des salaires minimums de la branche ne fait que remonter le premier coefficient de la grille au niveau du SMIC, et les coefficients suivants sont à peine au-dessus. Pour les agents qui étaient déjà payé-es au SMIC depuis juin, cette hausse de 1,4% des salaires minimums de la branche n'en est pas réellement une. **Les salaires minimums sont toujours collés au SMIC !**

Enfin, cet accord ne pourra s'appliquer qu'une fois son arrêté d'extension publié : il ne prendra effet qu'à la fin de l'année 2026.

Après avoir été consulté-es, les adhérent-es de SUD-Rail ont refusé de signer cet accord.



SUD-Rail revendique des hausses de salaire significatives, de 400€ par mois, pour que les richesses produites par le travail des agents du nettoyage soient mieux réparties. Nous revendiquons le même montant pour toutes et tous. Avec une augmentation en pourcentage, les salarié-es qui ont les plus hauts revenus recevraient une somme plus importante que celles et ceux ayant les plus bas salaires qui en ont pourtant le plus besoin.

SUD-Rail continuera de revendiquer **une meilleure répartition des richesses !**

**pas d'économies
sur nos vies !**